



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/09/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	19	21

Vote
A l'unanimité
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le : 27/09/2024
Et
Publication ou notification du :
27/09/2024

L'an 2024, le 25 Septembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Bourron Marlotte s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur VALENTE Vitor, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 17/09/2024 et affichés à la porte de la Mairie le 18/09/2024.

Présents : M. VALENTE Vitor, Maire, M. BOUILLETTE Lionel, M. BUIRON Alain, Mme CERCEAU Christelle, M. COLAS Christophe, M. DE FARIA CASTRO Custodio, Mme DUWEZ Nathalie, M. GANDON Jean-Charles, Mme GREMY Dominique, M. HAGARD Stéphane, Mme HAMEL Catherine, M. KECK Frédéric, Mme LAVAUZELLE Laurence, Mme LOTT Myriam, Mme MOURICHON Véronique, Mme PACTON Stéphanie, Mme PAYAN Chantal, M. PETIT Yves, Mme SCHAPPACHER Karine

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BALOUZAT Alain à M. DE FARIA CASTRO Custodio, M. CAPOIS Guillaume à M. VALENTE Vitor

Excusé(s) : Mme BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude

Absent(s) : M. BREGERE-MAILLET Jean

A été nommé(e) secrétaire : Mme LOTT Myriam

C2024_32 – Construction d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de construire un nouvel Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).

L'Accueil de Loisirs est installé dans les locaux préfabriqués de l'ancienne école maternelle, face à l'entrée de l'école élémentaire. Ce bâtiment « préfabriqué » a été construit au début des années 1960, il n'est pas isolé, l'efficacité énergétique est peu performante et, malgré des aménagements et un entretien régulier, il ne répond plus aux besoins des services jeunesse de la commune.

Ce projet prévoit de recevoir, dans de meilleures conditions, l'ensemble des enfants qui fréquentent les structures de la commune mais également d'augmenter la capacité d'accueil de 64 à 96 enfants (54 élémentaires et 42 maternelles).

Le nouvel ALSH sera particulièrement économe en énergie et conforme à la Règlementation Environnementale 2020. La parcelle retenue permet d'orienter l'équipement vers le sud. Le site d'implantation est favorable à une conception bioclimatique. Les matériaux choisis seront de provenance locale et permettront de limiter l'impact des émissions de carbone (*Bois, Terre, grés, paille, chanvre, lin, murs en béton de chanvre préfabriqués, etc.*).

- Son acoustique sera particulièrement soignée, il permettra aux usagers d'y vivre agréablement,
- La qualité de l'air étant un sujet particulièrement important du fait du jeune public accueilli, le choix des matériaux tout comme les systèmes de ventilation actifs et passifs permettront de garantir une très bonne qualité de l'air aux utilisateurs du bâtiment.

.../... (suite de la délibération n°C2024_32)

- La luminosité naturelle sera optimisée et l'éclairage artificiel sera particulièrement bien pensé pour avoir une qualité de lumière optimum et un bâtiment économe en énergie à l'usage,
- La conception des abords permettra l'adaptation au réchauffement climatique et notamment le confort des utilisateurs en période de fortes chaleurs.

Sur la base du projet présenté par le Cabinet d'Études LT2A, le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 2 280 000 € HT.

Il convient désormais de solliciter auprès de l'État, du Département, de la Région et de la Caisse d'Allocations Familiales le maximum de subventions pour réaliser ce projet mais également, de s'inscrire au programme LEADER SUD 77.

Il est précisé que cette opération sera financée en complément, sur fonds propres et par emprunt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide** à l'unanimité :

- D'**approuver** ce projet,
- De **solliciter** auprès de l'État, du Département, de la Région et de la Caisse d'Allocations Familiales le maximum de subventions pour réaliser ce projet et de s'inscrire au programme LEADER SUD 77.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Secrétaire de séance,
Myriam LOTT

A Bourron-Marlotte, le 26/09/2024

Le Maire,

Vitor VALENTE

